



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 décembre 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 20

Présents : 14

Votants : 15

7.1.2 Délibérations afférentes aux actes budgétaires

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le onze décembre deux mille vingt-cinq s'est réuni au lieu habituel en séance publique sous la présidence de Monsieur Sylvain SCHERER, Maire.

Présents : M. SCHERER Sylvain, Mme PHILLODEAU Jocelyne, M. CHAIGNEAU Jacques, Mme BOUSSEAU Marie-Line, Mme SERENNE Valérie, M. SCHERER Alban, Mme DOUSSET Noelle, M. MORANTIN Michel, Mme LERAULT Marylène, Mme QUELLEUX Anne-Françoise, Mme De FOUCHER de CAREIL Bérengère, M. DOUSSET David, Mme MAY Morgan, M. AVRIL Fabrice.

Était absent représenté : M. PEZET Thierry représenté par M. Jacques CHAIGNEAU,

Etaient absents : M. LHERMITE Denis, Mme LEFEVRE Yolande, Mme MORVAN Isabelle, M. DOUSSET Guillaume, M. FOUCHER Alexis.

A été désignée secrétaire de séance : Mme MAY Morgan

37-2025

PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article 1612-1,

CONSIDERANT que préalablement au vote du budget primitif 2026 la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2025,

CONSIDERANT qu'afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2026 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil municipal peut, en vertu de l'article L.1612-1 du Code général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2025. (hors reports de crédits),

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **AUTORISER** le Maire à engager les dépenses d'investissement 2026 dans la limite des crédits repris ci-dessous, et ce, avant le vote du budget primitif de 2026 :

Exercice		2025	2026
	Chapitre	Dépenses d'investissement inscrites au budget 2025 (hors reports)	Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026
20	- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	69 415,00	17 353,75
204	- SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	72 500,00	18 125,00
21	- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 861 761,00	465 440,25
23	- IMMOBILISATIONS EN COURS	530 000,00	132 500,00
TOTAL		2 533 676,00	633 419,00

Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Le Maire,
S.SCHERER

Le Maire,

Sylvain SCHERER